

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 11 - Numéro 4 (mai 2024)

Ententes locale et nationale



Dominique Sauvé

Entente locale

Cette semaine, nous signerons le renouvellement de notre entente locale. C'est un dossier amorcé il y a deux ans qui se concrétise finalement ce printemps. Bien que n'ayant pas la visibilité de la dernière négociation nationale, l'entente locale contient énormément d'éléments qui auront un effet direct sur votre quotidien. Nous sommes toutes et tous fiers de ce qui se retrouve dans cette nouvelle version de notre entente qui n'avait pas été retravaillée aussi profondément depuis la création du SEBL en 2013.

Il importe de souligner le travail colossal de notre comité de négociation, mais particulièrement celui de notre porte-parole, Nathalie Bouyer. C'est avec rigueur et conviction qu'elle a su mener à bien au cours des deux dernières années les rencontres avec la partie patronale pour que nous arrivions avec des textes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée des personnes déléguées, faisant foi de leur conformité en lien avec l'entente de principe que l'on avait adoptée en mai 2023.

La majorité des éléments qui y ont été modifiés entreront en vigueur dès le lendemain de la signature, soit le 2 mai, notamment tout ce qui est en lien avec les processus d'affectation et de mutation et la possibilité de prendre deux journées pour affaires personnelles autour d'une fin de semaine ou d'un congé férié. Dans les jours qui suivront la signature, la nouvelle convention sera publiée sur notre site Internet.

Encore une fois, les membres du SEBL auront su faire preuve de solidarité et penser aux gains collectifs quand est venu le temps de prendre des décisions sur l'entente de principe. Il restera probablement un travail de concordance à faire avec l'entente nationale une fois celle-ci signée, mais le gros du travail est terminé.

Entente nationale

En ce qui a trait à l'écriture des textes de la convention collective nationale, nous avons peu d'informations formelles à ce jour, mais ce que l'on entend nous laisse encore espérer que les textes seront signés plus tôt que tard. Pour celles et ceux qui se questionnent, je vous rappelle que les sommes dues sont généralement versées dans un délai de 60 jours suivant la signature de la convention. Alors, surveillez vos courriels, nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais.

Je ne pourrais terminer cet éditorial sans vous remercier, en mon nom personnel et au nom de mes collègues de l'exécutif, pour votre confiance sans équivoque lors de l'appel de candidatures pour l'élection au Comité exécutif. Le SEBL pourra profiter de l'expérience de plusieurs d'entre nous pour poursuivre le travail que l'on fait au quotidien. Puisque deux de nos collègues nous quittent, nous avons bien hâte d'accueillir les nouvelles venues! Je vous rappelle que le scrutin se tiendra les 22 et 23 mai prochains. Votez en grand nombre!

Sur ce, je vous laisse à la lecture de ce numéro printanier qui contient une foule d'informations pertinentes sur des éléments qui touchent votre quotidien.



Présentation des candidates à la vice-présidence aux finances, au secrétariat et à l'administration

Caroline Landry



École secondaire
Rive-Nord

Josée Plamondon



École de l'Envolée

ÉLECTION

CALENDRIER DES AFFECTATIONS



Thierry Lajeunesse

PRIMAIRE

Date et lieu	Action	Explication
<p>14 mai 2024 Séance virtuelle (Champs 2 et 3) Étapes 1 et 2 seulement Heure de branchement 16 h 45 Heure de début 17 h *Pour les étapes 3 et 4, vous devez vous présenter à l'AGA du lendemain.</p> <p>15 mai 2024 Séance virtuelle Étapes 1 et 2 (Champs 1A, 1B, 4A, 5, 6, 7 et 32) Étapes 3 et 4 (pour tous les champs) Heure de branchement 16 h 45 Heure de début 17 h</p>	<p>AGA (assemblée générale d'affectation)</p>	<p>Étape 1 Mutation volontaire (MV) par champ ou discipline</p> <ul style="list-style-type: none">• 100 % et majeures;• Possibilité de retour au champ pour celles et ceux qui ont été obligés de quitter leur champ l'an dernier;• Les enseignantes et enseignants sans poste à la fin de cette étape = MO. <p>Étape 2 Mutation obligatoire (MO) selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Retour à l'école dans un autre champ (choix du prof);• Même discipline;• Même champ;• Autre champ si capacité selon 5-3.13 (choix du prof). <p>Étape 3 Changement de champ ou de discipline (formulaire de reconnaissance de capacité) et MV Par ancienneté tous champs confondus.</p> <p>Étape 4 Postes temporairement vacants selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Surplus d'affectation;• Surplus temporaire (choix de l'enseignante ou de l'enseignant);• Celles et ceux qui ont été obligés de changer de discipline ou de champ (choix de l'enseignante ou de l'enseignant);• Volontaire, par discipline ou par champ.• Volontaire, autre champ ou autre discipline. **NOUVEAUTÉ**
<p>23 mai 2024 Séance virtuelle (conditionnelle à l'adoption des textes de la nouvelle entente locale) Heure de branchement 17 h 15 Heure de début 17 h 30</p>	<p>**NOUVEAUTÉ** Changement de secteur</p>	<p>Enseignantes et enseignants du primaire et spécialistes (incluant les orthopédagogues) voulant faire un changement de secteur vers le secondaire.</p> <p>Enseignantes et enseignants du secondaire voulant faire un changement de secteur vers le primaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulaire de reconnaissance de capacité doit avoir été complété;• Affectation par ancienneté;• Aucun changement autre que vers un nouveau secteur;• Primaire → Secondaire OU Secondaire → Primaire.

Date et lieu	Action	Explication
5 juin 2024 Séance virtuelle Heure de branchement 16 h 45 Heure de début 17 h	Choix des mineures spécialistes	Par discipline, les enseignantes et enseignants proposent leur choix de mineures pour compléter leur tâche. Ordre des champs : 5, 6, 7, 32, 1 et 4
Au plus tard le 7 juin 2024	Interchangement primaire/secondaire	Permet à deux enseignantes ou enseignants de faire un échange poste-à-poste entre le primaire et le secondaire (sous réserve d'en avoir la qualification). Formulaire RH-E-1314-DO-17
2 juillet 2024 Séance virtuelle Heure de branchement Heure de début	Affectation à de nouveaux postes	Nouveaux postes vacants ouverts depuis l'AGA, selon l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Retour à l'école d'origine (choix de l'enseignante ou de l'enseignant); • Champ 21; • MV par discipline ou par champ; • Celles et ceux qui ont dû changer de discipline ou de champ (choix de l'enseignante ou de l'enseignant); • MV tous champs confondus; • Postes temporairement vacants. **NOUVEAUTÉ**

Informations complémentaires

• Formulaire de reconnaissance de capacité (ancien formulaire M)

Puisque le formulaire est en ligne et qu'il ne sera pas nécessaire de le remplir chaque année (pour les cas de reconnaissance de capacité basée sur la scolarité), il est conseillé de le remplir dès qu'une qualification peut être reconnue. La date limite pour remplir ce formulaire était le 26 avril 2024.

• Congé à temps partiel pour rester à son école d'origine (5-3.17.06, paragraphe 6)

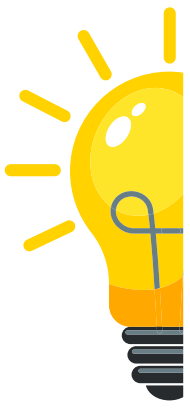
Les enseignantes et enseignants qui souhaitent se prévaloir de ce droit devront remplir le formulaire papier (et en conserver une copie). Idéalement, le formulaire ([RH-E-1314-DO-20](#)) devrait être remis le plus tôt possible ou au plus tard le 9 mai 2024 (trois jours ouvrables avant l'assemblée générale d'affectation).

• Formulaire d'interchangement de poste primaire/secondaire

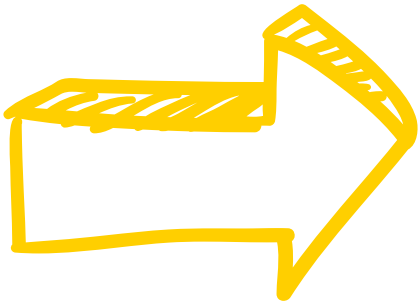
Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste entre le primaire et le secondaire doivent remplir le formulaire prévu à cet effet ([RH-E-1314-DO-17](#)) et le remettre au plus tard le 7 juin 2024. Pour être admissibles à ce processus, les enseignantes et enseignants concernés doivent détenir un poste à 100 % et avoir la qualification requise pour occuper le nouveau poste. Cet interchangement sera en vigueur après l'AGA du secondaire et la répartition des mineures au primaire .

• Droit de retour à l'école d'origine

Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en surplus temporaire dans leur école d'origine et prévaut jusqu'au 15 avril suivant ou jusqu'à ce que l'enseignante ou l'enseignant en question y renonce.

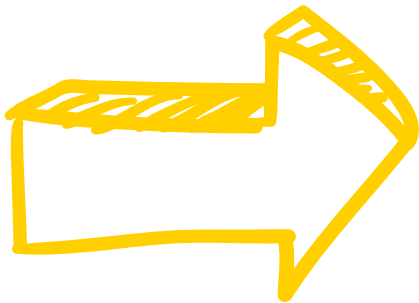
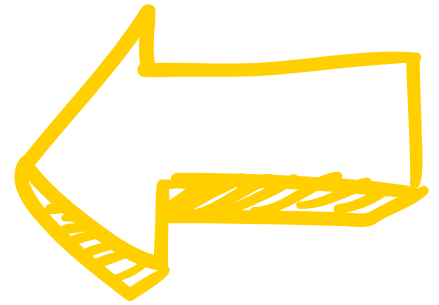


SAVIEZ-VOUS QUE...



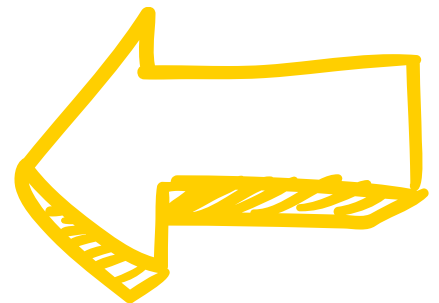
Selon les prévisions du CSSMI, le nombre d'élèves au primaire sera assez stable ou en légère baisse jusqu'en 2028.

Une nouvelle école est en construction afin d'accueillir les élèves des écoles Village-des-Jeunes et Notre-Dame (ouverture prévue à la rentrée 2025). L'école Village-des-Jeunes sera considérée comme un transfert et Notre-Dame comme une fermeture.



Une nouvelle école primaire Domaine-Vert-Nord 2 doit ouvrir en septembre 2025 à Mirabel.

La nouvelle école primaire Chambéry doit ouvrir en septembre 2025 à Blainville.



CALENDRIER DES AFFECTATIONS



Thierry Lajeunesse

SECONDAIRE

Date et lieu	Action	Explication
<p>22 mai 2024 Séance virtuelle Heure de branchement 17 h 15 Heure de début 17 h 30</p>	<p>AGA (assemblée générale d'affectation)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Changement d'école Mutation volontaire (MV);• Changement de discipline ou de champ (MV) + (formulaire de reconnaissance de capacité); -Les enseignantes ou enseignants sans poste à la fin de cette étape = MO;• Changement de discipline dans le même champ (pour les enseignantes et enseignants susceptibles d'être en excédent d'effectifs);• Changement de champ (pour les enseignantes et enseignants susceptibles d'être en excédent d'effectifs);• Déplacement Mutation obligatoire (MO);• Affectation des MO et des excédents d'effectifs selon l'ordre suivant : - Postes simples vacants (choix) : par ancienneté; - Affectation aux simples vacants : par ordre inverse d'ancienneté; - Pourcentage de 50 % et plus (MO);• Interchangement et temporairement vacants (MV). <p>Ordre des champs : 22B, 22A, 8, 9, 10, 11, 12, 13A, 13B, 14, 17 et 1</p>
<p>23 mai 2024 Séance virtuelle Heure de branchement 17 h 15 Heure de début 17 h 30</p>	<p>**NOUVEAUTÉ** Changement de secteur</p>	<p>Enseignantes et enseignants du primaire et spécialistes (incluant les orthopédagogues) voulant faire un changement de secteur vers le secondaire.</p> <p>Enseignantes et enseignants du secondaire voulant faire un changement de secteur vers le primaire.</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulaire de reconnaissance de capacité doit avoir été complété;• Affectation par ancienneté;• Aucun changement autre que vers un nouveau secteur;• Primaire → Secondaire OU Secondaire → Primaire.

Date et lieu	Action	Explication
Au plus tard le 7 juin 2024	Interchangement primaire/secondaire	Permet à deux enseignantes ou enseignants de faire un échange poste-à-poste entre le primaire et le secondaire (sous réserve d'en avoir la qualification). Formulaire RH-E-1314-DO-17
8 août 2024 Séance virtuelle Heure de branchement 11 h Heure de début 11 h 15	Dernière séance d'affectation avant la rentrée 2024-2025	Enseignantes ou enseignants désirant occuper un autre poste ou choisir un poste temporairement vacant.

Informations complémentaires

- **Formulaire de reconnaissance de capacité (ancien formulaire M)**

Puisque le formulaire est en ligne et qu'il ne sera pas nécessaire de le remplir chaque année (pour les cas de reconnaissance de capacité basée sur la scolarité), il est conseillé de le remplir dès qu'une qualification peut être reconnue. La date limite pour remplir ce formulaire était le 26 avril 2024.

- **Congé à temps partiel pour rester à son école d'origine (5-3.17.13, paragraphe 5)**

Les enseignantes et enseignants qui souhaitent se prévaloir de ce droit devront remplir le formulaire papier (et en conserver une copie). Idéalement, le formulaire ([RH-E-1314-DO-21](#)) devrait être remis le plus tôt possible ou au plus tard le 9 mai 2024 (trois jours ouvrables avant l'assemblée générale d'affectation).

- **Formulaire d'interchangement de poste**

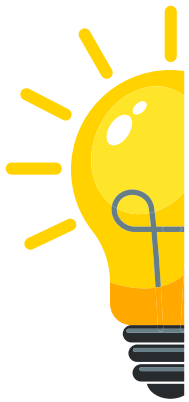
Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste (même discipline) doivent remplir le formulaire prévu à cet effet ([RH-E-1314-DO-23](#)) et le remettre au plus tard le jour de la séance, soit le 22 mai 2024.

- **Formulaire d'interchangement de poste primaire/secondaire**

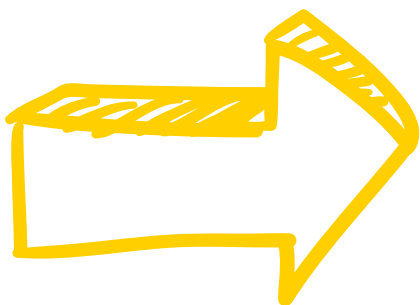
Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste entre le primaire et le secondaire doivent remplir le formulaire prévu à cet effet ([RH-E-1314-DO-17](#)) et le remettre au plus tard le 7 juin 2024. Pour être admissibles à ce processus, les enseignantes et enseignants concernés doivent détenir un poste à 100 % et avoir la qualification requise pour occuper le nouveau poste. Cet interchangement sera en vigueur après l'AGA du secondaire et la répartition des mineures au primaire .

- **Droit de retour à l'école d'origine**

Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en mutation obligatoire de leur école d'origine et prévaut jusqu'au 15 avril suivant. ****NOUVEAUTÉ****



SAVIEZ-VOUS QUE...



Saviez-vous qu'un nouveau centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation est en construction à Sainte-Thérèse? Celui-ci sera administré par le CISSS, mais les services éducatifs relèveront du CSSMI. Cet établissement accueillera une centaine d'élèves à partir de décembre 2024. Les postes créés en adaptation scolaire pourraient être offerts dès les séances de mai.

Capitaine, mon capitaine, qui dirige l'évaluation?



France-Dominique Béland



Il est important de se rappeler que l'enseignante ou l'enseignant est le maître des évaluations. En effet, c'est uniquement à lui qu'il revient de choisir les outils d'évaluation à utiliser pour les élèves qui lui sont confiés (LIP, art. 19).

Cependant, vos normes et modalités d'évaluation pourraient apporter certaines nuances selon ce que vous voulez mettre en place. Par exemple, il se pourrait que vous soyez tenus de partager la même évaluation que vos collègues si c'est ce que vos normes prévoient.

De plus, au début de l'année, une consultation devrait s'être tenue sur la fréquence de consignation ainsi que sur les natures et périodes d'évaluation. Ce document, remis aux parents, pourrait aussi contenir certaines restrictions; il ne faudrait pas les perdre de vue.

Ainsi, bien que capitaine de notre navire, les eaux peuvent être houleuses et les défis multiples pour atteindre notre destination. N'hésitez pas à faire appel à nous si vous sentez que vous perdez le nord!

Formation professionnelle

Autorisation provisoire d'enseigner et examen de français

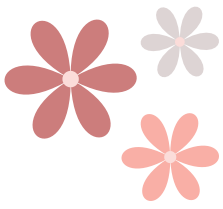


Isabelle Dallaire

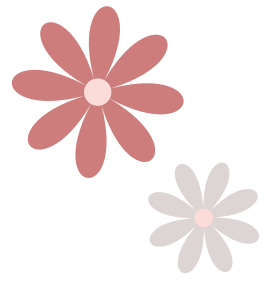
Vous avez obtenu un contrat qui pourrait vous permettre d'accéder à la liste de rappel de votre spécialité? Il est de votre responsabilité de transmettre par courriel au Service des ressources humaines une copie de votre autorisation provisoire d'enseigner ainsi que la preuve de réussite de votre examen de français.

Nous vous rappelons aussi que vous devez vous assurer que votre autorisation est toujours valide et le sera pour la prochaine année scolaire. À défaut, votre nom pourrait être rayé de la liste de rappel et cela peut même mettre en péril votre permanence si tel est votre statut.

Pour renouveler une autorisation provisoire d'enseigner, vous devez remplir le formulaire [Demande de renouvellement d'une autorisation provisoire](#) et fournir les documents requis. Lorsque viendra le moment de renouveler votre autorisation, il sera très important de répondre à toutes les conditions. Si ce n'est pas le cas, comme mentionné précédemment, les conséquences peuvent être lourdes. Pour accéder aux différents formulaires et en apprendre davantage sur le sujet, vous pouvez visiter le [site](#) du gouvernement du Québec.



SAVEZ-VOUS CE QU'EST LE PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER (PMSD)?



Dominic Gélinau

La raison première d'être du PMSD est de protéger, sur les lieux de son travail, la travailleuse enceinte et la santé de l'enfant à naître. En priorité, ce programme vise à maintenir en emploi la travailleuse concernée. Cependant, lorsque les tâches comportent des dangers physiques, le programme prévoit que la travailleuse peut être réaffectée à d'autres tâches. Lorsque la réaffectation n'est pas possible, la travailleuse peut alors avoir droit au retrait préventif.

Les risques fréquents en milieu scolaire sont les maladies pédiatriques comme la 5^e maladie, la varicelle et la rubéole. À cela s'ajoutent les risques de blessures à la suite de violence physique, particulièrement à compter de la 12^e semaine de grossesse où le fœtus est plus vulnérable.



Si vous estimez que votre emploi comporte des dangers physiques pour vous-même ou pour votre enfant à naître, vous devez consulter la ou le professionnel qui assure votre suivi de grossesse et lui demander de compléter le [Certificat visant l'affectation ou le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite](#). Par la suite, vous devrez remettre ce certificat à votre employeur qui devra évaluer si les risques peuvent être éliminés.

Si des risques sont identifiés sur le certificat, la direction de l'établissement a une **obligation de résultats**. Cela signifie qu'elle ne doit pas seulement essayer de mettre des éléments en place pour assurer votre sécurité, elle doit y arriver.

[Une brochure de la CNESST](#) présente aussi tous les détails, n'hésitez pas à la consulter.

Chaque cas est un cas unique. Ainsi, si vous doutez que votre situation est prise au sérieux ou si vous êtes inquiète pour vous ou votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Le SEBL peut vous accompagner dans vos démarches.

De l'argent pour les groupes à plus d'une année d'études



France-Dominique Béland

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études et que celui-ci a été ouvert par le Service de l'organisation scolaire du CSSMI, vous avez droit à une allocation en vertu de l'annexe XVI de la convention collective.

Comme à chaque année, le montant avoisine les 600 \$ par classe et il est possible de l'utiliser depuis le début de l'année. Malheureusement, le MEQ n'a pas encore procédé aux calculs afin de déterminer le montant exact attribuable à chaque classe. Le montant exact sera diffusé sur nos réseaux sociaux dès qu'il sera connu.

Que puis-je faire avec cette somme?

Vous pouvez l'utiliser pour l'achat de matériel, pour du temps de libération afin de préparer du matériel ou pour de la formation. Le choix vous appartient **exclusivement!**

Nous vous invitons à utiliser le tout avant la fin de l'année scolaire en cours.

Vous n'êtes pas certaine ou certain que vous avez droit à cette somme ? N'hésitez pas à communiquer avec nous!

Libération pour correction d'épreuves ministérielles



France-Dominique Béland

Les épreuves ministérielles font partie du paysage printanier dans nos écoles. Avec elles, viennent les inévitables piles de correction! Que faire avec cette surcharge de travail? La réponse est simple : faites-vous libérer pour faire votre correction!

Le regroupement de mesures budgétaires 15130 prévoit des montants expressément pour la suppléance afin de vous soutenir pour la correction d'épreuves obligatoires. Voici ce qui est prévu :

- Français, langue d'enseignement pour les élèves de 4^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire (une journée de suppléance);
- Français, langue d'enseignement pour les élèves de 2^e année du secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

En 5^e secondaire, il est plutôt question de soutien à l'administration des épreuves uniques. Cette mesure contribue au financement de journées supplémentaires de suppléance pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'administration d'épreuves uniques d'interaction orale en langue seconde qui se déroulent en groupes de discussion :

- Anglais, langue seconde pour les élèves de 5^e secondaire (une demi-journée de suppléance par groupe).

N'hésitez pas à en faire la demande auprès de votre direction!

Comme vous le savez sans doute, l'entente de principe adoptée le 24 janvier 2024 prévoit l'ajout de journées pour la correction d'épreuves. Malheureusement, compte tenu que la rédaction des textes de l'entente nationale n'est pas terminée et donc, par le fait même, que la convention collective n'est pas signée, ces nouveaux éléments ne sont pas encore en vigueur. Il faudra attendre l'an prochain.

Localisation des classes d'adaptation scolaire 2024-2025



Claudine Fournier

Comme à chaque année, le Service de l'organisation scolaire du CSSMI a déposé au comité paritaire EHDA les prévisions de localisation des groupes d'adaptation scolaire pour la prochaine année scolaire. Au primaire, deux nouveaux pôles TSAI font leur apparition aux écoles de la Clé-des-Champs et Marie-Soleil-Tougas. Malgré une hausse de trois groupes TSAI, on dénombre une baisse du nombre de classes d'adaptation scolaire. Selon le CSSMI, cela s'explique par la baisse du nombre total d'élèves au primaire. Au secondaire, on dénombre une hausse et on voit enfin apparaître dans le tableau la nouvelle école de Mirabel, qui accueillera deux groupes de langage et trois groupes de TSAI.

Il est important de rappeler que des changements peuvent survenir jusqu'en août. Voici donc les prévisions pour la prochaine année :

	Nombre de groupes en 2023-2024	Prévisions 2024-2025 au 16 avril 2024
Préscolaire/primaire	152	144
Secondaire	140	144
Total	292	288

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions sur cette répartition.



Mouvement héros



Vous souhaitez impliquer vos élèves sur le plan social ou environnemental? Avec votre classe, joignez le mouvement héros!

Deux options s'offrent à vous :

- Obtenir la certification héros en présentant un projet que vous faites en classe et qui met de l'avant une des valeurs du mouvement, soit : humanisme, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité;
- Participer au concours clé en main Vers l'An 3000 .

Des gagnantes de chez nous

2022-2023

Journée internationale du droit des femmes
(projet classe, prix de 200 \$)

Enseignante : Josée Plamondon, École de l'Envolée



2021-2022

Agissons! (projet classe, prix de 200 \$)

Résumé : recherche, visionnement de documentaires, discussion et réalisation d'œuvres créatives à l'aide des données recueillies.

Enseignante : Marie-France Rochon, Polyvalente Deux-Montagnes



Quels moyens pour votre projet éducatif ?



France-Dominique Béland

Après l'adoption de votre projet éducatif par le conseil d'établissement, il est maintenant temps pour le personnel enseignant, en collaboration avec les membres du personnel concernés, de proposer les moyens retenus afin d'atteindre les objectifs et cibles visés (LIP, art. 96.15, par. 6). Pour ce faire, vous pouvez consulter notre [fiche syndicale](#) à ce sujet.

Ce qu'il faut garder en tête lors de l'élaboration de la proposition :

- Les moyens choisis le seront pour une période de trois ans. Bien qu'il soit possible de les réviser en cours de route, il n'y a pas d'obligation de les revoir systématiquement à chaque année. Ainsi, il importe de bien réfléchir à nos propositions;
- Il importe d'utiliser des termes ouverts et généraux (au besoin, par exemple, selon le choix du personnel enseignant, notamment, etc.) afin d'éviter de brimer votre **autonomie professionnelle** ou celle de vos futures et futurs collègues. On ne sait pas nécessairement avec qui nous travaillerons l'an prochain;
- Il appartient à chaque enseignante ou enseignant de déterminer les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins des élèves qui lui sont confiés. Donc, aucune **méthode pédagogique** ne devrait apparaître dans le projet éducatif. C'est un choix individuel.

Le processus peut être long et complexe. Ainsi, si vous avez besoin d'être épaulé, que vous êtes dans une impasse ou que vous avez une idée, mais avez de la difficulté lors de la rédaction, il ne faut pas hésiter à nous contacter.

Peut-on encore faire des plans d'intervention?



Claudine Fournier

Nous désirons porter à votre attention qu'aucun changement n'est apparu dans les encadrements légaux en lien avec le plan d'intervention. Que ce soit dans la LIP, le régime pédagogique ou la convention collective, le plan d'intervention a encore comme objectif d'aider l'élève à risque ou HDAA qui a besoin d'interventions adaptées pour progresser dans son développement.

Or, nous avons été informés que certaines directions procèdent présentement à un petit ménage en lien avec des plans d'intervention qui ne contiendraient que de la flexibilité. Nous tenons tout de même à vous rappeler que pour fermer un plan d'intervention, une rencontre du comité d'intervention (direction, parents, élève, enseignante ou enseignant) est nécessaire (E6, clause 8-9.09).

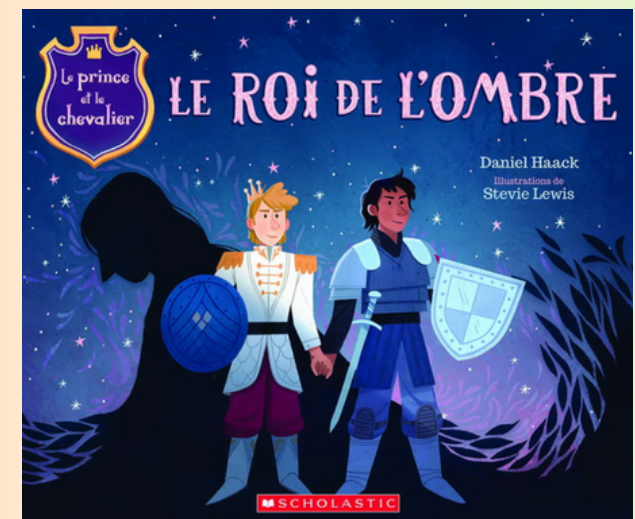
SÉLECTION DE TITRES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Préparée à la demande du comité d'accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL par Marjolaine Séguin et Nadia Guay, bibliothécaires scolaires,
Services éducatifs aux jeunes, Centre de services scolaire des Mille-Îles

Primaire



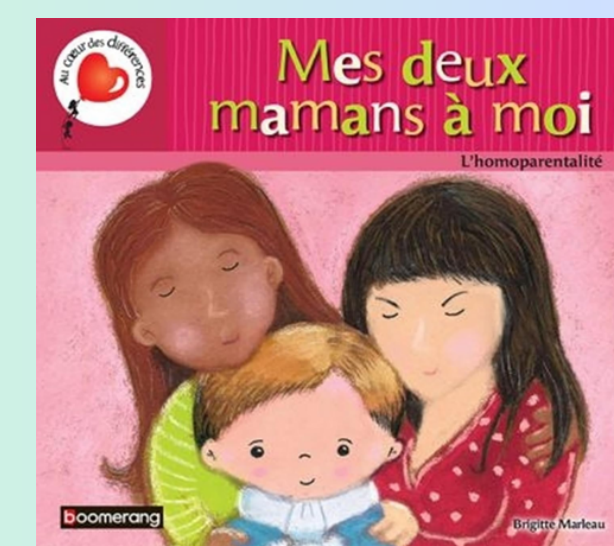
Le prince et le chevalier
Daniel Haack



Le roi de l'ombre
Daniel Haack



Fred s'habille
Peter Brown



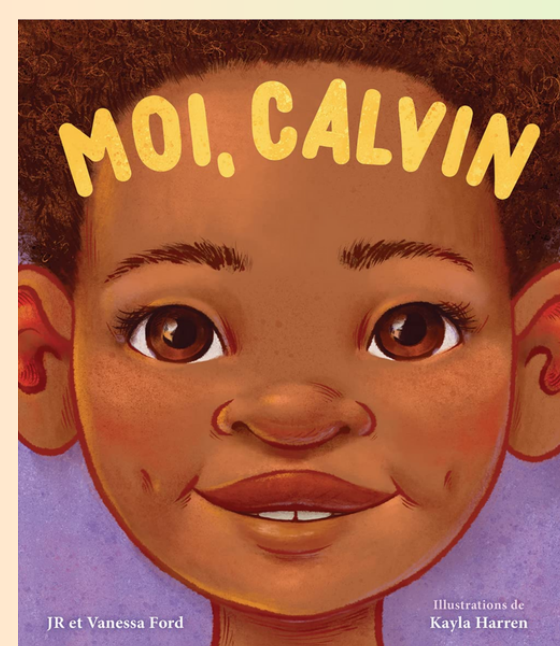
Mes deux mamans à moi
Brigitte Marleau



Le coq qui voulait être une poule
Brigitte Marleau



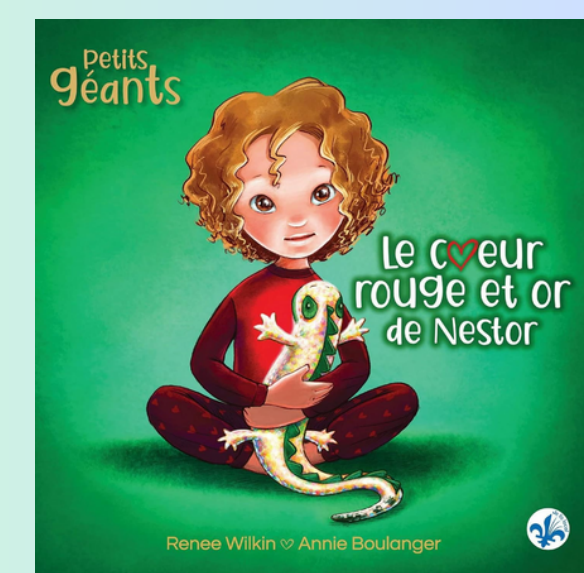
L'habit spectaculaire
Kat Patrick



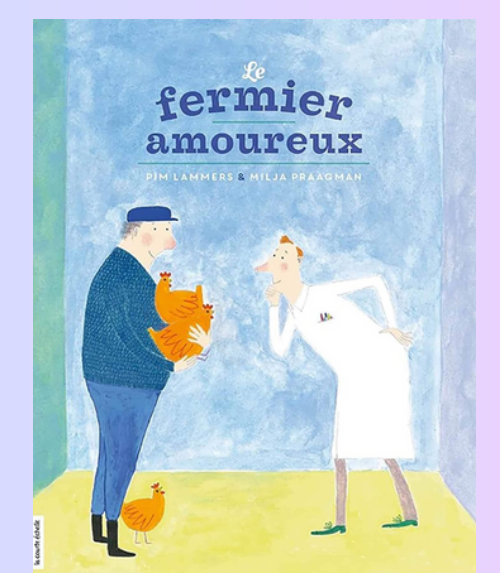
Moi, Calvin
JR et Vanessa Ford



Le premier défilé de la fierté
Joanna McClintick



Le coeur rouge et or de Nestor
Renee Wilkin



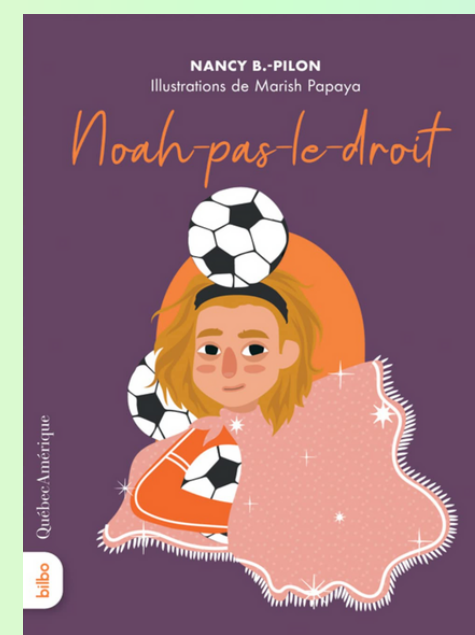
Le fermier amoureux
Pim Lammers



Le mariage d'oncle Benji
Sarah S. Brannen



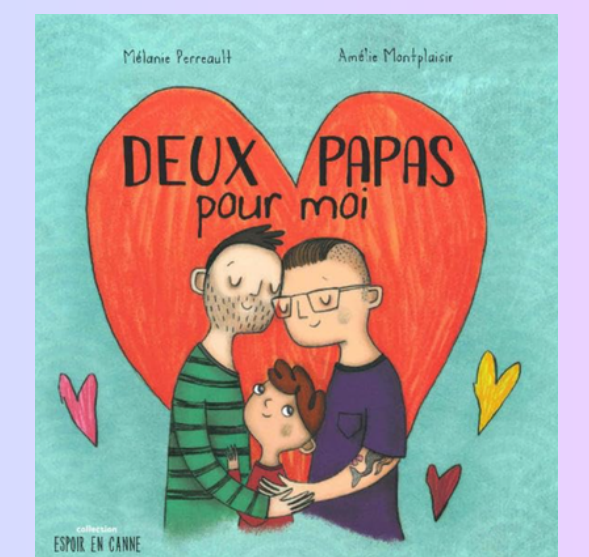
L'ouragan et moi
Marie-Pierre Gazaille



Noah-pas-le-droit
Nancy B.-Pilon



Papa est une princesse
Dana Blue



Deux papas pour moi
Mélanie Perreault

SÉLECTION DE TITRES POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Préparée à la demande du comité d'accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL par Marjolaine Séguin et Nadia Guay, bibliothécaires scolaires,
Services éducatifs aux jeunes, Centre de services scolaire des Mille-Îles

Secondaire



Deux garçons, une rencontre
Alice Oseman



Le dernier qui sort éteint la lumière
Simon Boulerice



Aristote et Dante découvrent les secrets de l'univers
Benjamin Alire Sáenz



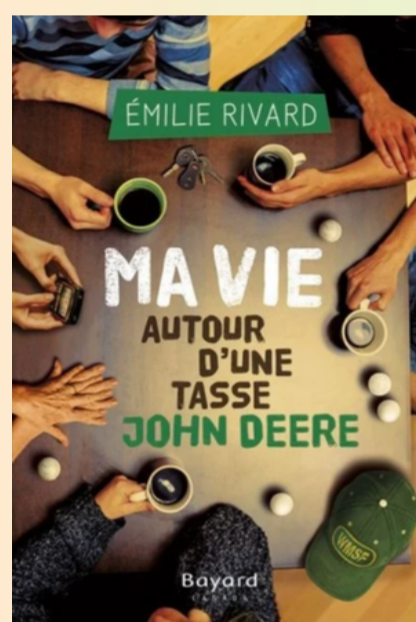
La chambre éteinte
Jonathan Bécotte



Fé M Fé
Amélie Dumoulin



La fille venue de la mer
Molly Knox Ostertag



Ma vie autour d'une tasse John Deere
Émilie Rivard



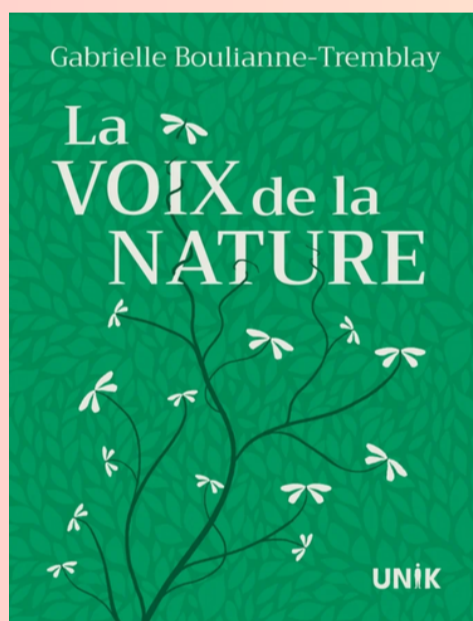
Parfois mon cœur reste accroché au trapèze
Geneviève Dufour



Coming in
Samuel Champagne



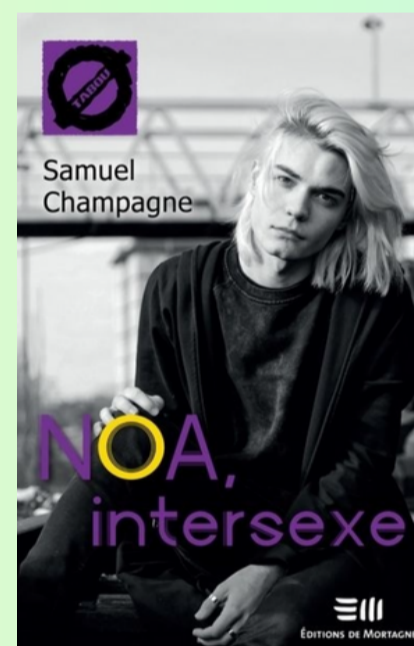
Comme un ouragan
Jonathan Bécotte



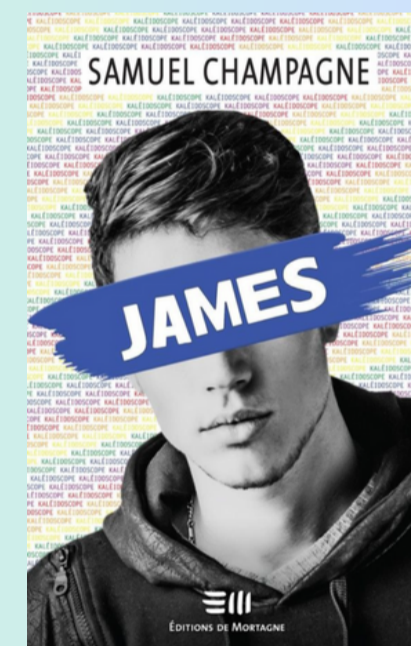
La voix de la nature
Gabrielle Boulianne-Tremblay



Assignée garçon : ambiance trans de feu
Sophie Labelle



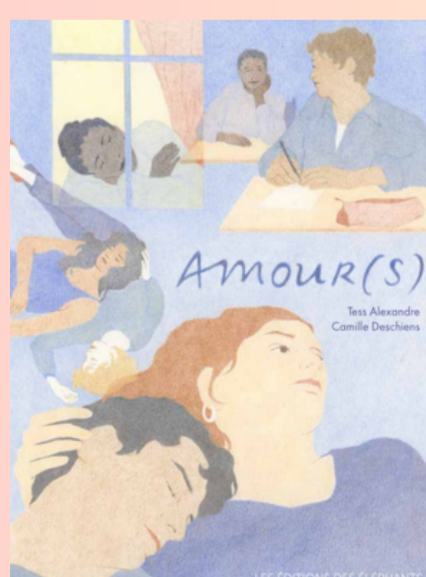
Noa, intersexe
Samuel Champagne



James
Samuel Champagne



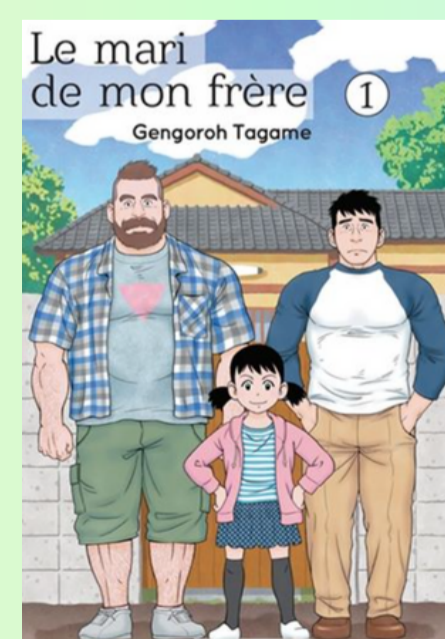
Ciel (2 tomes)
Sophie Labelle



Amour(s)
Tess Alexandre et
Camille Desbiens



Bloom into you
Nio Nakatani



Le mari de mon frère
Gengoro Tagame



Personnes alliées pour la
**diversité sexuelle
et de genre**

